

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 10 novembre 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

CADRE DE VIE

- Service Civique
- Convention avec Unis-cité
Auvergne-Rhône-Alpes
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, M. Estéban PIAT, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Estéban PIAT

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON à Mme Corinne TRONCY, M. Christian DORANGE à M. Lucien MURZI, Mme Valérie PROST MALLET à Mme Fanny FESNOUX, Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Sabine VERMOREL à Mme Vanessa BARBANT, M. Christophe PION à M. Andrea IACOVELLA

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Hélène LAPALUS, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Unis-cité est une association nationale qui permet le déploiement du Service Civique sur l'ensemble du territoire français. Plus de 35 000 jeunes ont déjà effectué un service civique avec Unis-cité, dont 10 000 en 2021.

L'antenne de Roanne recrute chaque année une trentaine de jeunes, qui se regroupent pour réaliser leur service civique autour de différentes thématiques : protection de l'environnement, santé, cinéma et citoyenneté, solidarité aidants seniors.

Dans ce cadre, la Ville de Roanne peut proposer des actions à mener avec la participation des jeunes d'Unis-Cité. Ces derniers peuvent par exemple être présents lors d'événements organisés par la Ville de Roanne ou sur l'espace public pour des actions de sensibilisation.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de mettre en place une convention avec Unis-Cité afin de fixer les conditions de ce partenariat et les engagements respectifs des deux parties.

La Ville de Roanne s'engage notamment à proposer des actions qui entrent dans le cadre défini du projet collectif des jeunes et à les accompagner pour que ces actions soient formatrices et leur permettent une meilleure compréhension des services rendus au public.

Les encadrants d'Unis-Cité sont les référents pour les jeunes en service civique et sont les contacts pour la Ville de Roanne, afin de permettre l'organisation du partenariat dans les bonnes conditions. Pendant toute la durée des actions menées en partenariat avec la Ville de Roanne, les jeunes restent sous la responsabilité entière d'Unis-Cité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention de partenariat à intervenir avec Unis-Cité ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 16 NOV. 2022

Le Secrétaire de séance,

Estéban PIAT

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

